

Fiche signalétique

l'urée-formaldéhyde récupérée illicitement (ULEF) ou les substrats collés au phénol-formaldéhyde (PF)

N° d'identification du produit

Date d'émission : 8 sept 2015

(Rédigé conformément à l'OSHA Hazcom standard 29 CFR 1910.1200 [g], Rev. 2012 et SGH Rev. 03)

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT ET L'ENTREPRISE

Appellation commerciale : Europly Plus^{MD}, CFP 60 po^{MD} (sur Composite ULEF), Melawood^{MD} (sur Composite ULEF), Classic Core^{MD} Classic Lam^{MD}, Barkmulch

Description du produit : L'urée-formaldéhyde domestique et importée (UF), l'urée-formaldéhyde récupérée illicitement (ULEF) ou les substrats collés au phénol-formaldéhyde (PF) avec lamellation de placage décoratif à base de soya dans des panneaux de bois inachevés ou les panneaux de bois franc d'inventaires industriels recouverts UV (clair, avec une base ou un pigment) avec âme de placage, de panneau de particules ou de MDF, de mélamine sur panneau de particules, de placage d'ingénierie, de paillis d'écorces, et de copeaux de bois

Synonymes : Contreplaqué de feuillus, contreplaqué préfini, mélamine, bouleau russe, bouleau de la Baltique, poussière d'écorce, copeaux de bois verts, grume (avec et sans écorce.)

Entreprise : Columbia Forest Products
7900 Triad Center Drive, Suite 200
Greensboro, NC 27409
1-800-637-1609

Adresse courriel : www.columbiaforestproducts.com

Téléphone d'urgence 24 heures : Coordonnées : Paul Davis, Directeur du marketing et des communications
503-330-1852

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

NOTE : Ce produit peut produire des niveaux dangereux de poussière de bois aéroportée lorsque transporté ou manipulé par les employés ou les utilisateurs en aval créant des dangers potentiels comme décrits ci-dessous :

Classification de la substance ou du mélange

États-Unis (É.-U.)

Classification selon la norme OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS

Ce produit est généralement un article, mais est régi par l'OSHA pour l'émission de poussière de bois lors des opérations mécaniques générant de la poussière. Les niveaux de formaldéhyde libres

Fiche de données de sécurité

Europly Plus^{MD}, CFP 60 po^{MD}

N° d'identification du produit

sont en dessous des exigences de déclaration de l'OSHA. Les classifications ci-dessous sont basées sur la poussière de bois.

Irritation cutanée Catégorie 2

Irritation oculaire Catégorie 2B

Sensibilisation des voies respiratoires Catégorie 1

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Cancérogène Catégorie 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique Catégorie 3 :

Irritation des voies respiratoires

Autres classifications :

Poussières combustibles (danger défini par l'OSHA) Si converti en petites particules lors d'un traitement ultérieur, de la manipulation, ou par d'autres moyens, peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Éléments d'étiquetage

Étiquette selon la norme OSHA HCS 2012

Pictogrammes de danger



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :
 Provoque une irritation cutanée
 Provoque une irritation oculaire
 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires lorsqu'inhalé
 Peut provoquer une réaction allergique cutanée
 Peut provoquer le cancer par inhalation de poussières
 Peut causer une irritation respiratoire
 Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air

Conseils de prudence

Prévention :

électrostatiques.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges

Éviter de respirer la poussière.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Fiche de données de sécurité

Europly Plus^{MD}, CFP 60 po^{MD}

N° d'identification du produit



Intervention :

En cas de ventilation inadéquate, porter un appareil respiratoire approuvé adapté aux conditions d'utilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de la fabrication ou de l'installation de ce produit.

EN CAS D'INHALATION : Si la respiration est difficile, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes respiratoires, après le retrait à l'air frais, consulter un médecin ou un autre professionnel de la santé qualifié.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation/éruption cutanée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Stockage :

Entreposer à l'écart des matières incompatibles.

Élimination :

Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences locales.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges : Ce produit peut produire des niveaux dangereux de poussière de bois aéroportée et de gaz de formaldéhyde lorsque manipulé par les utilisateurs en aval créant des dangers potentiels comme décrits ci-dessous :

Composant	Numéro CAS :	% pds	Classification du danger conformément au règlement
Poussière de bois	Non-inscrit n° RTECS : ZC9850000	~ 98 %	CLP DE L'UE : Auto classifié : Irritation cutanée 2; Irritation oculaire 2; Sensibilisation cutanée 1; Sensibilisation respiratoire 1; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique 3 (Irritation respiratoire), Cancérogène 1A OSHA HCS 2012 : Irritation cutanée 2; Irritation oculaire 2; Sensibilisation cutanée 1; Sensibilisation respiratoire 1; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique 3 (Irritation respiratoire), Cancérogène 1A
Formaldéhyde	50-00-0	<0,1 % (émis en petites et décroissantes quantités provenant de colle de résine d'urée-formaldéhyde)	CLP de l'UE : Classification harmonisée : Toxicité aigüe 3 (par voie orale, par voie cutanée et par inhalation); Corrosion cutanée/irritation cutanée 1B; Sensibilisation cutanée 1; Cancérogène 1B; Mutagénicité sur les cellules germinales 2 OSHA HCS 2012 : Toxicité aigüe 3 (par voie orale, par voie cutanée et par inhalation); Corrosion cutanée/irritation cutanée 1B; Sensibilisation cutanée 1; Cancérogène 2

Fiche de données de sécurité

Europly Plus^{MD}, CFP 60 po^{MD}

N° d'identification du produit



SECTION 4 : PREMIERS SOINS

- Contact avec les yeux :** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact seulement après le premier rinçage, puis continuer de rincer les yeux pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se produit ou persiste, consulter un médecin.
- Contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau, tout en portant des gants de protection, enlever soigneusement les vêtements contaminés, y compris les chaussures, et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Si une irritation ou des symptômes se produisent ou persistent, consulter un médecin.
- Inhalation :** Transporter la personne à l'extérieur. En cas de difficulté à respirer, appeler immédiatement un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé. Si une irritation ou des symptômes se produisent ou persistent, consulter un médecin.
- Ingestion :** Sans objet lors d'utilisation normale.
- Notes pour le médecin :** Tout traitement qui pourrait être nécessaire en cas de surexposition doit être centré sur le contrôle des symptômes et de l'état clinique du patient.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Agents extincteurs appropriés :** Le dioxyde de carbone (CO₂), de l'eau et du sable.
- Agents extincteurs inappropriés :** Un jet d'eau à forte pression peut provoquer l'émission de poussière dans l'air et créer un danger d'embrasement éclair ou une atmosphère explosive.
- Procédures de lutte contre les incendies :** Suivre les procédures établies pour l'extinction de feu de bois.

Fiche de données de sécurité

Europly Plus^{MD}, CFP 60 po^{MD}

N° d'identification du produit

Risques spéciaux d'incendie et d'explosion Dangers :

Le contreplaqué de feuillus ne présente pas un risque d'explosion. Le contreplaqué de feuillus ne présente pas de risque d'explosion. Par contre, la poussière de bois générée lors du ponçage, découpage ou usinage des panneaux présente des risques d'explosion si elle entre en contact avec une source d'inflammation.

Une concentration dans l'air de 40 grammes de poussière de bois par mètre cube d'air est souvent utilisée comme LIE pour la poussière de bois. OSHA interprète la limite d'explosivité comme n'avoir aucune visibilité dans les 5 pieds ou moins.

Produits de combustion dangereux : Produits :

Brûler du contreplaqué de feuillus peut entraîner une émission de carbone monoxyde, monoxyde de carbone, cyanure d'hydrogène, aldéhydes, acides organiques et composés d'hydrocarbures aromatiques polycycliques.

Renseignements supplémentaires :

Point d'éclair : 315,6 °C (600 °F) pour le bois.

Température d'auto-inflammation : Variable (typiquement 400 °F à 500 °F) (204 °C à 260 °C)

Limites d'explosivité dans l'air : S.O. pour le contreplaqué de feuillus. 40 g/m³ (LIE) pour la poussière de bois.

Classement NFPA (échelle 0 à 4) : Santé = 2 Incendie = 1 Réactivité = 0

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédures d'urgence :

Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques et la dissémination dans l'environnement.

Précautions individuelles et Équipements de protection :

Aspirer ou balayer les déversements pour la récupération et/ou l'élimination. Éviter la génération de poussières pendant le nettoyage. Porter des lunettes de sécurité lors de la fabrication ou de l'usinage de tout produit en bois. Porter des appareils protecteurs approuvés par le NIOSH/MSHA lorsque les limites admissibles pourraient être dépassées. D'autres équipements de protection, comme des gants et des vêtements de dessus peuvent être nécessaires, en fonction des conditions de poussière.

Précautions environnementales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux, les canalisations, ou les systèmes de drainage pendant le nettoyage.

Fiche de données de sécurité

Europly Plus^{MD}, CFP 60 po^{MD}

N° d'identification du produit

Méthodes et matériaux pour le confinement et de nettoyage :

Tous les déversements doivent être traités selon les exigences du site en fonction des précautions citées sur la FDS. Dans le cas de liquides, utiliser des matériaux absorbants appropriés. Pour les laboratoires et les opérations à petite échelle, les déversements accidentels dans une hotte ou enceinte doivent être nettoyés à l'aide d'un aspirateur haute efficacité ou des méthodes de nettoyage humide, le cas échéant. Pour les grands déversements secs ou liquides ou ces déversements à l'extérieur d'une enceinte ou d'une hotte, le personnel d'intervention d'urgence approprié doit être avisé. Dans les opérations de fabrication et de grande envergure, le nettoyage à l'aide d'un aspirateur haute efficacité avant le nettoyage humide est nécessaire. Voir les sections 9 et 10 pour des renseignements additionnels concernant les dangers physiques et chimiques.

Autres renseignements :

Aucun renseignement complémentaire n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention du produit. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail. Éviter de créer des environnements poussiéreux. Assurer une bonne ventilation lorsque les conditions de poussière ne peuvent pas être évitées pendant le nettoyage. Placer la poussière de bois récupérée dans un conteneur pour une élimination appropriée.

Conditions de sûreté en matière de stockage : Conserver dans un endroit bien aéré étant donné que le produit émettra de petites quantités de formaldéhyde. Tenir à l'écart des sources d'inflammation, car la poussière de bois séchée peut poser un danger de poussières combustibles.

Fiche de données de sécurité

Europly Plus^{MD}, CFP 60 po^{MD}

N° d'identification du produit



SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives de limites d'exposition en milieu de travail :

Limites d'exposition :

Composant	Numéro CAS	Agence	Limites d'exposition
Poussière de bois (tous les résineux et les feuillus)	Non-inscrit N° RTECS : ZC9850000	OSHA	PEL-TWA 15 mg/m ³ (poussières totales)
		OSHA	PEL-TWA 5 mg/m ³ (poussières respirables)
		OSHA	PEL-TWA 5 mg/m ³ (recommandé résineux et feuillus; voir la note en bas de page ¹ ci-dessous)
		OSHA	STEL 10 mg/m ³ (résineux et feuillus recommandés; voir la note en bas de page ci-dessous)
		ACGIH	TLV-TWA 1 mg/m ³ (certains feuillus);
		ACGIH	TLV-TWA 5 mg/m ³ (résineux)
		ACGIH	TLV-STEL 10 mg/m ³
Formaldéhyde	50-00-0	OSHA	TWA 0,75 ppm; STEL 2 ppm
		ACGIH	STEL 0,3 ppm
		HUD	0,3 ppm @ 0,012 m ² /0,0037 m ³ (0,13 pi ² /pi ³)

¹ Dans l'AFL-CIO v OSHA 965 F. 2d 962 (11 Cir. 1992), la Cour a infirmé la 1989 Air Contaminants Rule de l'OSHA, y compris les PEL spécifiques pour les poussières de bois que l'OSHA avait établies à ce moment. Les limites d'exposition admissibles en 1989 étaient les suivantes : TWA : 5 mg/m³; STEL (15 min) 10 mg/m³ (tous les résineux et les feuillus, excepté le cèdre rouge de l'Ouest); cèdre rouge de l'Ouest : TWA 2,5 mg/m³. La poussière de bois est maintenant officiellement réglementée comme une poussière organique sous les substances particulières pas autrement réglementées (PNOR) ou des catégories de poussière inerte ou nuisible à la limite d'exposition admissible notée dans la partie II de la présente fiche signalétique. Cependant, un certain nombre d'États ont adopté des dispositions de la norme de 1989 dans leurs plans d'État. En outre, l'OSHA a annoncé qu'elle pourrait citer les sociétés en vertu de la clause « obligation générale » de l'OSHA dans des circonstances appropriées en cas de non-respect des PEL de 1989 V1.2.

Fiche de données de sécurité

Europly Plus^{MD}, CFP 60 po^{MD}

N° d'identification du produit

Contrôles d'ingénierie :	Prévoir une ventilation et une évacuation adéquates pour maintenir les niveaux de concentration de poussière sous la limite d'exposition admissible de l'OSHA, et pour réduire l'accumulation possible de gaz de formaldéhyde, en particulier en présence de températures et d'humidité relative élevées. Éviter les conditions poussiéreuses, et observer la même ventilation pour la poussière de bois qu'indiqué pour le formaldéhyde.
Protection des yeux/du visage :	Porter des lunettes de sécurité lors de la fabrication ou de l'usinage de tout produit en bois.
Protection de la peau :	Porter des gants de protection tels que des gants en tissu caoutchouté, en toile ou en cuir pour minimiser l'irritation mécanique potentielle résultant de la manutention des matériaux. Des vêtements externes qui couvrent les bras pourraient être souhaitables dans les endroits très poussiéreux.
Protection respiratoire :	Porter un respirateur antipoussières approuvé par NIOSH/MSHA lorsque les limites admissibles pourraient être dépassées.
Considérations d'hygiène :	générales Prévenir/éviter de créer/respirer les poussières. Se laver après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la fabrication ou de l'installation de ce produit.
Contrôle de l'exposition de l'environnement :	Aucune donnée disponible.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

Description physique : Panneaux de bois composite multicouche finis UV et non finis consistant en diverses combinaisons de bois franc ou de parements de placage décoratifs, liés à d'autres placages de bois, panneaux de particules, panneaux de fibres à densité moyenne, bois, ou panneaux de fibres. Généralement utilisés dans les armoires, les meubles, les planchers de blocs stratifiés, et dans d'autres applications non structurelles. Typiquement offert en panneaux de 1,2 m x 2,4 m (4 pi X 8 pi), mais disponible dans d'autres tailles. Les épaisseurs varient de moins de 3 mm à plus de 26 mm (5/32 po à plus de 1 po).

Fiche de données de sécurité

Europly Plus^{MD}, CFP 60 po^{MD}

N° d'identification du produit

Apparence/odeur : Odeur de bois naturel normale. D'une couleur pâle à foncée. La couleur et l'odeur varient selon l'espèce et le temps écoulé depuis le traitement.

Données de base pertinentes à la sécurité

pH		Sans objet
Point de fusion/point de congélation		Sans objet
Point d'ébullition initial et limites d'ébullition		Sans objet
Température d'auto-inflammation.		Variable (typiquement 400 °F à 500 °F) (204 °C à 260 °C)
Limites d'explosivité dans l'air :		S.O. pour le contreplaqué de feuillus. 40 g/m ³ (LIE) pour la poussière de bois.
Point d'éclair		600 °F pour le bois.
Taux d'évaporation		Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)		Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		Sans objet
Pression de vapeur		Sans objet
Densité de vapeur		Sans objet
Densité relative		Sans objet
Poids spécifique		Habituellement, moins de 1, mais varie en fonction des essences de bois et la teneur en humidité.
Solubilité(s)		insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/ eau		Sans objet
Viscosité		Sans objet

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable à des températures et conditions de stockage normales.

Conditions à éviter : Des températures élevées et une humidité relative élevée augmentent le taux d'émission de formaldéhyde. Éviter les flammes nues ou une autre source d'inflammation.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants et huiles siccatives.

Produits de décomposition dangereux : Une décomposition thermique et/ou thermique oxydante du bois peut produire des fumées et des gaz irritants et toxiques, dont le monoxyde de carbone, le cyanure d'hydrogène, des aldéhydes, des acides organiques et des composés d'hydrocarbures aromatiques polycycliques.

Fiche de données de sécurité

Europly Plus^{MD}, CFP 60 po^{MD}

N° d'identification du produit

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Sensibilité à la décharge statique : Peut provoquer une explosion dans des concentrations et conditions critiques.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les renseignements quant aux composants individuels sont énumérés ci-dessous.

Les renseignements ci-dessous peuvent ne pas concorder avec la classification des matériaux de la section 2 parce que le formaldéhyde est présenté sous le seuil d'étiquetage (0,1 %).

Effets aigus :

Formaldéhyde :

DL₅₀ orale : 100 mg/kg (rat)

DL₅₀ cutanée : > 270 mg/kg (lapin)

CL₅₀ inhalation 4 h : >203 mg/m³ (rat)

Poussière de bois : Aucune donnée disponible.

Irritation oculaire : Le formaldéhyde gazeux peut causer une irritation temporaire ou une sensation de brûlure. La poussière de bois peut causer une irritation par obstruction.

Irritation cutanée : Selon l'espèce, la poussière de bois peut causer une dermatite lors de contacts prolongés et répétitifs. Le formaldéhyde est corrosif et un contact peut irriter gravement ou brûler la peau et les yeux avec de possibles lésions oculaires.

Irritation respiratoire : La poussière et/ou le formaldéhyde de bois peuvent provoquer un dessèchement et/ou une irritation nasale. De la toux, des éternuements, une respiration sifflante, une sinusite, un rhume prolongé, et des maux de tête ont également été signalés. Les deux peuvent aggraver les affections respiratoires préexistantes ou les allergies. La poussière de bois peut également provoquer une obstruction nasale.

Sensibilisation respiratoire : Le formaldéhyde et/ou la poussière de bois peuvent causer une sensibilisation et/ou une irritation des voies respiratoires. Les troubles respiratoires préexistants peuvent être aggravés par l'exposition.

Sensibilisation cutanée : Le formaldéhyde et la poussière de bois de différentes essences de bois peuvent tous les deux évoquer une dermatite de contact allergique chez les personnes sensibles

Fiche de données de sécurité

Europly Plus^{MD}, CFP 60 po^{MD}

N° d'identification du produit

Cancérogénicité :

Il a été rapporté par certains observateurs qu'une exposition prolongée à la poussière de bois était associée à des carcinomes des voies nasales chez des travailleurs de l'industrie du meuble européens. Le CIRC classe la poussière de bois comme cancérogène pour les humains (Groupe 1). Cette classification est principalement basée sur des évaluations du CIRC des risques accrus dans la survenue des adénocarcinomes des fosses nasales et des sinus paras nasaux associés à l'exposition à la poussière de bois. Le CIRC n'a pas trouvé de preuves suffisantes pour associer les cancers de l'oropharynx, du poumon, des systèmes lymphatiques et hématopoïétiques, de l'estomac, du côlon ou du rectum à l'exposition à la poussière de bois. Le National Toxicology Program (NTP) a également inscrit la poussière de bois comme un cancérogène avéré pour l'homme. La poussière de bois n'est pas classée comme cancérogène par l'ACGIH ou l'OSHA. Une importante étude cas-témoins sur la mortalité par cancer des fosses nasales en Caroline du Nord, au Mississippi, à Washington et en Oregon (1962-1977) n'a pas démontré une association entre le cancer des fosses nasales et des professions normalement associées à la poussière de bois.

Le formaldéhyde est classé par le CIRC comme un cancérogène pour l'homme. Le NTP inclut le formaldéhyde dans son rapport annuel sur les cancérogènes. Le formaldéhyde est réglementé par l'OSHA comme un agent potentiel de cancer. Certains rats exposés dans des conditions de laboratoire à 14 ppm de formaldéhyde (un niveau qui dépasse de loin les limites de la résistance humaine, et dépassant de loin celle normalement trouvée dans le lieu de travail) pendant deux ans ont développé un cancer nasal. Les universités associées pour la recherche et l'éducation en pathologie (UAREP) a déclaré dans un rapport, *Epidemiology of a Chronic Occupational Exposure to Formaldehyde*, (décembre 1987) que : « 1 : Pour aucune malignité chez l'homme, y a-t-il des preuves convaincantes d'une relation avec l'exposition au formaldéhyde; et 2 : En outre, s'il existe une relation, le risque accru, en termes absolus, doit être petit. »

Mutagénicité :

Aucune donnée disponible pour la poussière de bois. Le formaldéhyde est classifié dans la catégorie 2 du SGH pour son critère de mutagénicité basé sur l'induction d'effets génotoxiques et mutagènes sur les cellules somatiques au point de contact.

Effets sur la reproduction : Aucune donnée disponible pour la poussière de bois. Le formaldéhyde n'est pas classifié dans le SGH pour la toxicité pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes

Peut causer une irritation respiratoire.

Toxicité exposition unique :

Fiche de données de sécurité

Europly Plus^{MD}, CFP 60 po^{MD}

N° d'identification du produit



Toxicité spécifique pour certains organes	Peut causer des dommages aux organes (système respiratoire) lors d'une exposition prolongée
Toxicité exposition répétée :	
Organes cibles :	Les yeux, la peau, le système respiratoire.
Voies d'exposition :	Inhalation, cutanée et oculaire.

Signes et symptômes d'exposition :

Au meilleur de nos connaissances, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'évaluation écologique de ce matériau est basée sur une évaluation de ses composants.

Écotoxicité (aquatique et terrestre) :	Aucune donnée disponible pour la poussière de bois. La poussière de bois peut contenir des ingrédients qui sont considérés comme dangereux pour les organismes aquatiques. Le formaldéhyde n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques.
Persistance/dégradabilité :	La poussière de bois devrait être biodégradable. Basé sur des données expérimentales, le formaldéhyde devrait être facilement biodégradable dans l'environnement.
Bioaccumulation/accumulation :	Aucune donnée disponible pour la poussière de bois. Le formaldéhyde a un faible potentiel de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol :	Aucune donnée disponible.
Résultats des évaluations PBT et vPvB :	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs :	Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets :	L'élimination doit être en conformité avec les règlements fédéraux, étatiques/provinciaux et/ou locaux. L'incinération est la méthode préférée d'élimination, le cas échéant. L'élimination est de la responsabilité du producteur.
Emballage contaminé :	L'élimination doit être en conformité avec les règlements fédéraux, étatiques/provinciaux et/ou locaux.

Fiche de données de sécurité

Europly Plus^{MD}, CFP 60 po^{MD}

N° d'identification du produit



SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce matériau n'est pas réglementé pour le transport quand il est expédié sans être mélangé avec d'autres composants dangereux. Cette classification est basée sur l'évaluation des informations disponibles jusqu'à ce que des essais complets soient terminés ou des informations supplémentaires soient disponibles afin d'approfondir la classification des risques de transport. Par conséquent, l'utilisation d'un emballage du GE de catégorie UN I est recommandé pour assurer le transport sécuritaire de ce matériau.

US DOT (Terre)	Aucune donnée disponible
Description officielle pour le transport :	Aucune donnée disponible
TMD canadienne (Terre)	Aucune donnée disponible
Description officielle pour le transport :	Aucune donnée disponible
OACI (Air)	Aucune donnée disponible
Description officielle pour le transport :	Aucune donnée disponible
IMDG (Eau)	Aucune donnée disponible
Description officielle pour le transport :	Aucune donnée disponible

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange

États-Unis

Formaldéhyde (50-00-0)	
Figure sur l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Figure à la section 313 du SARA (Listes de toxiques chimiques spécifiques)	
RQ (quantité à déclarer, article 304 de la liste des listes de l'EPA)	100 lb
SARA Section 311/312 Classe de dangers	Danger immédiat (aigu) pour la santé Danger différé (chronique) pour la santé
SARA Section 313 — Rapports sur les émissions	0,1 %
QPS (article 302)	500 lb
OSHA	1 000 lb (TQ)

Fiche de données de sécurité

Europly Plus^{MD}, CFP 60 po^{MD}

N° d'identification du produit

La poussière de bois (Numéro CAS S.O.)	
Figure à la section 313 du SARA (Listes de toxiques chimiques spécifiques)	
SARA Section 311/312 Classe de dangers	Risque d'incendie Danger immédiat (aigu) pour la santé Danger différé (chronique) pour la santé
OSHA	Les produits du bois ne sont pas dangereux selon les critères fédéraux de l'OSHA Hazard communication Standard 29 CFR 1910.1200. Cependant la poussière de bois générée par le sciage, le ponçage ou les activités d'usinage peut être considérée comme dangereuse.

États-Unis — Californie

Formaldéhyde (50-00-0)	
É.-U. — Californie — Proposition 65 — Liste des cancérogènes	Oui.
Aucun niveau de risque significatif (NSRL)	40 µg/jour
Ce produit contient du formaldéhyde, qui, selon la température et l'humidité, peut être exclu du produit. L'utilisateur doit déterminer si l'émission de formaldéhyde résultant de son utilisation spécifique au site, de la manutention, de la conception de la ventilation et de la capacité pour ces produits pourraient dépasser les niveaux de la sphère de sécurité (40 µg/jour).	
La poussière de bois (Numéro CAS S.O.)	
É.-U. — Californie — Proposition 65 — Liste des cancérogènes	Oui.
Le perçage, sciage, ponçage ou usinage des produits du bois génère de la poussière de bois, une substance connue de l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Évitez d'inspirer de la poussière de bois, portez un masque antipoussière ou prenez d'autres mesures de sécurité pour garantir votre sécurité personnelle. Health and Safety Code de la Californie Article 25249,6.	

Canada

Formaldéhyde (50-00-0)	
Figure sur l'inventaire de la LIS (Liste intérieure des substances) canadienne	
Classification SIMDUT	Catégorie D Division 1 Subdivision A — Matières très toxiques ayant des effets toxiques immédiats et graves Catégorie D Division 2 Subdivision A — Matières très toxiques ayant d'autres effets toxiques Catégorie E — Matière corrosive
La poussière de bois (Numéro CAS S.O.)	
Figure sur l'inventaire de la LIS (Liste intérieure des substances) canadienne	
Classification SIMDUT	Produit contrôlé : D2A — Poussière de bois : CIRC Groupe 1

Fiche de données de sécurité

Europly Plus^{MD}, CFP 60 po^{MD}

N° d'identification du produit



SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Avvertissement Ce document a été préparé basé sur des données estimées exactes à la date de préparation. Aucune garantie n'est faite quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données et des informations de sécurité ci-dessus. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit à des fins particulières et de se conformer à tous les règlements et lois.

Date de préparation : Le 8 septembre 2015

Date de révision : S.O.

Glossaire :

ACGIH; American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

Carc; cancérigène

CAS; Chemical Abstract Service

CLP; règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage

DOT; département des Transports

EPA; US Environmental Protection Agency

Eye Irrit; Irritation oculaire

SGH; Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

HEPA; haute efficacité pour les particules de l'air

HUD; le département du Logement et de l'Urbanisme des É.-U.

CIRC; Centre International de Recherche sur le Cancer, CIRC groupe 1 ou 2 A

DL50; dose létale, 50 % pour l'administration orale et cutanée

CL50; concentration létale, 50 % pour l'inhalation

ND; non disponible

NTP; National Toxicology Program

OSHA; Occupational Safety and Health Administration

PBT; persistants, biocumulatifs, toxiques

PEL; limite d'exposition admissible

PG; groupe d'emballage

EPI; équipement de protection individuelle

Resp Sens; Sensibilisation des voies respiratoires

SARA; Superfund Amendments and Reauthorization Act

Skin Irrit; Irritation cutanée

Skin Sens; sensibilisation cutanée

STEL - Limite d'exposition de courte durée (15 minutes)

STOT - Toxicité pour certains organes cibles

VLE; valeur limite d'exposition

QPS; quantités servant à la planification des seuils

TSCA; Toxic Substances Control Act

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

ONU; Organisation des Nations Unies

vPvB; très persistant et très biocumulatif

SIMDUT; Système (canadien) d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail